


DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 09 avril 2019	Envoyé en préfecture le 19/04/2019 Reçu en préfecture le 19/04/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20190409-CA_2018_CIAS-BF
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-14/2019	L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 2 avril 2019 Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Céline FILET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT, Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET. Absents excusés : Mesdames Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON pouvoir à M. COUZON), Monsieur Jean-Pierre LONG (pouvoir à M. FONTE). M. Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance	

OBJET : FINANCES - Approbation du Compte administratif 2018 - Budget Principal CIAS

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2018 qui se présente comme ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET Principal	A	B	C	D	A + C	B + D
Résultats reportés	0,00	0,00	1 762,02	0,00	1 762,02	0,00
Opérations de l'exercice	72 677,03	105 000,00	10 729,20	6 545,49	83 406,23	111 545,49
TOTAUX	72 677,03	105 000,00	12 491,22	6 545,49	85 168,25	111 545,49
Résultats de clôture		32 322,97	5 945,73			26 377,24

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification